



ASSOCIATION REGIONALE DES COURS PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE
49, Avenue du Pont de Bois B.P. 60272 59665 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 59 17 17 Fax : 03 20 05 98 64
Web : www.arcpp.org - E-mail : contact@arcpp.org

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

VOTRE VERSEMENT : *Versé obligatoirement auprès d'un organisme de Collecte de Taxe d'apprentissage (OCTA)*

comprend :

↳ **La taxe d'Apprentissage :**

Masse salariale 2009 x 0,50 % (le cas échéant
0,60 % pour les entreprises de plus de 250 salariés).

↳ L'A.R.C.P.P. est habilité à percevoir :

- le quota d'apprentissage
- le hors quota : - la catégorie A
- la catégorie B par la règle du cumul

↳ **La contribution au Développement de l'Apprentissage**

Masse salariale 2009 x 0,18 %
→ destinée au Trésor Public

Nous vous remercions d'affecter votre Taxe à :

**L'ASSOCIATION REGIONALE DES COURS PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE
(ARCPP)**

BP 60272 - 49 Avenue du Pont de Bois - 59665 Villeneuve d'Ascq cedex

en le précisant sur le bordereau de cotisations de votre Organisme Collecteur,
« Affectations aux établissements d'enseignement » (Voir **modèle** de déclaration de TA 2010)

Pôle régional de formation Santé



CFA Pharmacie



Annexe 1

97, rue Pierre Mathieu
59410 ANZIN
Tél : 03 27 29 73 16
Fax : 03 27 29 73 19

Annexe 2

8, rue Monseigneur Haffreingue
62480 LE PORTEL
Tél : 03 21 33 86 10
Fax : 03 21 33 23 11

Annexe 3

Antenne de Formation des Préparateurs en Phie
Hospitalière
Institut Gernez Rieux - CHRU
2 rue du Docteur Schweitzer
Tél : 03.20.44.44.83